

# « II FAUT ALLIER le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté »

Par le comité exécutif du SEELG: **Fabien Torres,**  
**Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Chantal Pilon et**  
**Patrick Lebonnois**

Nous publions de larges extraits d'un texte rédigé par le comité exécutif du Syndicat des enseignants et enseignantes du Collège Lionel-Groulx, qui rend très bien compte de la rencontre d'Offensive syndicale du 14 mai dernier, à laquelle quelques membres du SPECA ont assisté.

Pendant que les Canadiens étaient en train de battre les Bruins de Boston, la deuxième assemblée générale d'Offensive syndicale se déroulait au Centre Saint-Pierre, rassemblant une cinquantaine de militants. Un membre de votre exécutif y était.

Les invités étaient Mona Josée Gagnon, professeure de sociologie à l'Université de Montréal, et René Charest, militant et auteur de nombreux articles sur le syndicalisme.

Constatant le pessimisme ambiant actuel concernant les prochaines négociations (gouvernement libéral, mesures d'austérité, fonctionnaires « gras dur », membres apathiques, loi spéciale, etc.), René Charest a cru bon de reprendre la célèbre citation de Gramsci : « Il faut allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté ». À travers cette dernière, nous dit-il, « l'intelligent doit être un pessimiste ». René Charest nous a fait réaliser qu'il n'y a aucun argument rationnel pour contrer de tels propos. Lors du printemps étudiant, nous pouvions entendre des arguments similaires : « les étudiants sont individualistes, ils préfèrent payer que perdre une session; la contestation des frais de scolarité est un caprice d'enfants gâtés, d'étudiants bourgeois qui ont des téléphones intelligents et qui boivent de la sangria sur une terrasse à Outremont », etc. Il était fort difficile de prévoir une victoire des étudiants. Il n'était aussi guère prévisible que la Loi spéciale, au lieu d'étouffer le mouvement, allait transformer la grève étudiante en une lutte populaire. Rien n'était donc acquis.

En ce sens, nous rappelle René Charest, il ne faut pas oublier la deuxième partie de la citation, qui concerne l'optimiste de la volonté. Le pessimisme de l'intelligence, ce n'est pas une position défaitiste, mais cela veut dire que «l'intelligence doit être mobilisée afin de favoriser les meilleures conditions stratégiques». Trois mots d'ordre pour cela : «informations, débats, mobilisation».

Par ailleurs, dans la première partie de la soirée, Mona-Josée Gagnon décrivait comment la précarité était devenue une «norme socialement acceptable», au point qu'être longtemps chargé(e) de cours à l'université est devenu, selon elle, un stigmate. Cela ne s'écrit plus sur un CV.

Dans le contexte actuel, dénoncer cela et demander une augmentation de salaire de 13%, cela risque fort d'être présenté comme une façon d'opposer les intérêts des employés du secteur public à ceux des contribuables. Pour aller plus loin, il faut donc contrer ce que Philippe Boudreau, professeur au Collège Ahunatic, a très justement appelé «l'absence de volonté et le pessimisme de l'horizon» de nos revendications.

Le texte d'Alain Savard «Proposition préliminaire pour un Front Social en 2015» propose cela. En voici un extrait :

- *Au centre des revendications, le front devrait choisir une mesure phare visant à prélever une somme importante d'argent auprès des banques, des grandes entreprises, des actionnaires et des très riches. Plusieurs de ces mesures ont déjà été explorées par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, ou encore par des groupes comme ATTAC (Taxe Tobin, taxe sur le capital des institutions financières, taxes sur les gains en capitaux, impôt des grandes entreprises, redevances sur les ressources naturelles, ajout d'un palier d'imposition, etc.)*
- *L'argent ainsi prélevé serait utilisé pour répondre aux demandes des travailleurs et des travailleuses de la fonction publique (amélioration des conditions de travail et amélioration des services publics).*
- *Un autre segment de cet argent serait utilisé pour répondre à des demandes formulées par les groupes étudiant-e-s et les groupes communautaires.*

### **Il serait alors possible de transformer de manière importante le cadre des négociations.**

En formulant une revendication «offensive» pour augmenter les revenus de l'État, il serait possible de «dépasser» le cadre financier restreint du gouvernement légitimant l'austérité budgétaire. Depuis plusieurs années, les syndicats et des groupes comme la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics ont certes mis de l'avant ce type de revendication. Toutefois, cela n'a été jusqu'à présent qu'une forme de rhétorique visant à démontrer dans l'espace public que des alternatives aux coupures étaient possibles. À aucun moment une telle mesure n'a fait l'objet d'une lutte spécifique. Or, un Front commun syndical, c'est-à-dire la possibilité d'enclencher des moyens de pression avec 400 000 travailleurs et travailleuses, constitue spécifiquement le genre de rapport de force qui pourrait nous permettre d'obtenir ce genre de revendication. Pour se faire, il faut toutefois qu'une telle revendication ne soit pas qu'un appareil, qu'un outil rhétorique, elle doit être la pierre angulaire de la négociation.

Le texte complet d'Alain Savard, d'**Offensive syndicale**, est disponible sur le site du SPECA. Il élabore une stratégie intéressante qui pourrait devenir une piste pour rendre des négociations plus combatives et plus politisées l'an prochain.

Le document de consultation du Front commun est également disponible sur le site du SPECA. Nous vous recommandons fortement d'en prendre connaissance durant les semaines à venir, puisque nous aurons à nous prononcer à ce sujet au début de la prochaine session.

## 2 sommaire

Regard sur les départements	03
Uni(e)s pour l'éducation	05
Assemblée du Conseil central	07
L'assurance qualité	08
Et les non permanents ?	09

Depuis le dernier numéro, nous vous proposons de revisiter le document *Un regard sur les départements*, produit et mis à jour en 2011 par Yves Sabourin, Micheline Thibodeau et Jean Trudelle de la FNEEQ.

Cet outil de formation vous aidera à mieux saisir l'importance de la place qui vous revient au sein de votre département.

## Les départements, assises de l'autonomie professionnelle en enseignement supérieur

S'il est un lieu d'appartenance privilégié pour les enseignantes et les enseignants dans nos cégeps, s'il est une structure essentielle qui traduit bien concrètement l'appartenance de ces derniers à l'enseignement supérieur tout comme notre vision de ce que doit être l'enseignement collégial, c'est bien le département.

Dans l'esprit du Rapport Parent, qui a mené à la création des cégeps, le nouvel ordre d'enseignement qu'on allait mettre en place était beaucoup plus proche des universités que du secondaire. Dès lors s'imposait, dans le droit fil de cette vision des cégeps, la constitution de collectifs de travail disciplinaires, une organisation séculaire dans les universités, réunissant les enseignantes et les enseignants d'une même discipline ou de disciplines connexes.

On doit malheureusement constater que cette autonomie professionnelle, qui s'exprime en bonne partie par l'absence de structure hiérarchique dans le département, a été assez régulièrement remise en question au cours des années. Il a fallu une bataille syndicale, lors de la négociation de 1976, pour faire disparaître l'expression « chef de département ». En 1982, l'idée de confier un rôle administratif aux responsables de la coordination départementale a refait surface : vivement dénoncée par les syndicats, elle a été abandonnée dans le décret qui allait suivre. Depuis, la conception d'un département comme groupe de pairs travaillant en collégialité a souvent été dans la mire de la partie patronale.

On pourrait croire que le danger d'une érosion progressive de l'autonomie professionnelle est moins grand en enseignement supérieur. Ce serait une erreur : la menace existe tout autant dans les cégeps et dans les universités et ce n'est pas le fruit d'un hasard. Elle participe directement d'une idéologie néolibérale qui entend mettre l'accent sur le rôle instrumental du système scolaire, qui voit l'éducation comme une dépense publique sur laquelle il faut resserrer le contrôle et qui conçoit l'éducation dans une logique productiviste : témoin les cibles de réussite et l'augmentation du nombre de redditions de comptes de toutes sortes que l'on entend mettre en place en enseignement supérieur. Les projets de loi 107 et 110 sur la gouvernance des universités et des cégeps en constituent de bons exemples. Dans l'ensemble de cette approche, le professeur est vu comme un exécutant.

La remise en question de l'influence que peuvent avoir les enseignantes et les enseignants dans leur établissement, les attaques envers leur autonomie professionnelle, tout cela n'est donc pas nouveau. Il a fallu de tout temps réaffirmer la légitimité de notre participation authentique aux décisions prises dans les cégeps : lorsque les commissions des études ont été mises en place à l'occasion de la réforme au collégial, le mode de représentation des enseignantes et des enseignants et leur nombre ont été, à plusieurs endroits, l'objet de vifs débats... et, parfois, même, de moyens de pression !

### **Rôle des enseignantes et des enseignants**

Les enseignantes et les enseignants sont des professionnels de l'éducation et des spécialistes de discipline. On ne le redira jamais assez. Cela commande une gouvernance des établissements et une organisation du travail qui reflètent cette réalité. C'est pourquoi le fonctionnement en collégialité ainsi que le partage des expériences et des connaissances des professeurs conduisent à des décisions départementales riches et actualisées. Ces décisions guideront par la suite les orientations des comités de programme. Tout ce travail de concertation vise un but : offrir la meilleure qualité d'enseignement possible aux étudiantes et aux étudiants.

Certes, il faut prendre les moyens nécessaires pour que les fonds publics investis dans les cégeps soient sagement gérés et la chose scolaire doit bien sûr être organisée. Cependant, en leur qualité de *professionnels*, les enseignantes et les enseignants peuvent et doivent avoir un pouvoir certain sur les orientations de l'établissement, et ce, non seulement comme groupe, mais comme groupe *organisé*. C'est dans les assemblées syndicales que sont déterminées démocratiquement les positions permettant, par exemple, l'élaboration des politiques du collège, à la commission des études et au conseil d'administration.

En ce qui concerne les enseignements, l'autonomie professionnelle individuelle s'exprime par des choix relatifs aux contenus, par certaines approches pédagogiques, par des pratiques d'évaluation, etc. L'autonomie n'est toutefois pas l'indépendance et les choix ne peuvent être uniquement individuels. Ils doivent se faire dans un cadre partagé et assumé par un ou par des

collectifs professionnels. Le lieu premier de cette régulation, c'est le département, là où la recherche de l'équilibre entre la pratique individuelle et l'expertise collective peut être cimentée par le partage d'une même formation disciplinaire ou de formations connexes.

### **Le mode de fonctionnement départemental, toujours à réaffirmer**

Depuis quelques années, plusieurs facteurs sont venus accentuer les pressions sur le mode de fonctionnement départemental.

La volonté accrue de contrôle dans l'enseignement supérieur évoquée plus haut pourrait se traduire par une propension des directions de collège à s'ingérer dans la conduite des départements. À titre d'exemple, citons la tentative d'exclure les coordonnatrices et les coordonnateurs de département de l'accréditation syndicale.

Il n'est pas inutile de relever que nous vivons, ces années-ci, un renouvellement massif du personnel. Pour les nouvelles et les nouveaux collègues, qui n'ont pas participé aux luttes passées en faveur de la reconnaissance de l'autonomie professionnelle<sup>1</sup> et qui sont débordés par leur acclimatation à un nouveau milieu, il est difficile de prendre toute la mesure de l'importance des enjeux. Or, c'est une responsabilité syndicale que d'offrir à celles et ceux qui joignent nos rangs une occasion de s'initier à la façon dont les orientations se choisissent et les décisions se prennent en département ainsi qu'au partage des responsabilités prévues à la convention collective.

Finalement, nous devons aussi reconnaître que, pour cruciale qu'elle soit en regard de notre autonomie professionnelle, la gestion collégiale des départements n'est pas pour autant toujours facile. La modification de l'organisation du travail par l'introduction des comités de programme, l'augmentation générale de la tâche des enseignantes et des enseignants par un plus grand nombre de préparations et par une pression plus grande sur l'encadrement des étudiantes et des étudiants, l'accélération de l'expansion des connaissances et des développements technologiques, tous ces facteurs contribuent à diminuer la disponibilité pour le travail départemental... alors même que celui-ci a aussi beaucoup augmenté.

1 Parmi ces luttes, mentionnons celles pour que les enseignantes et les enseignants soient majoritaires à la commission des études, pour que celles et ceux qui siègent aux comités de programme soient mandatés par le département.

**Conférence de Montréal  
de l'Internationale de l'Éducation**

# Uni(e)s pour l'éducation de qualité

L'Internationale de l'Éducation (IE), organisation qui regroupe près de 30 millions de membres des personnels enseignants à travers le monde, tiendra une conférence à Montréal du 27 au 30 mai 2014<sup>1</sup>. Des membres de l'exécutif de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) et des membres du Comité école et société seront sur place pour représenter la FNEEQ.

Le 4 octobre 2013, l'IE lançait son année mondiale d'action sous le thème «Uni(e)s pour l'éducation - Une éducation de qualité pour un monde meilleur». Cette mobilisation s'étendra sur une année, du 5 octobre 2013, Journée mondiale des enseignantes et enseignants, à celle de 2014 :

Les organisations membres de l'IE à travers le monde, ainsi que celles ayant des objectifs similaires, s'engageront dans des efforts concertés visant à mettre en exergue l'importance d'assurer une éducation de la plus haute qualité pour l'avenir des individus et de nos sociétés. Les trois piliers de la campagne *Uni(e)s pour l'éducation de qualité* sont :

- accès universel et gratuit à un enseignement de qualité;
- ressources et outils pédagogiques modernes;
- environnements sûrs et propices à l'enseignement et à l'apprentissage<sup>2</sup>.

La Conférence *Uni(e)s pour l'éducation de qualité* souhaite réunir diverses organisations membres de l'IE, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), mais aussi des représentants de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME), des ONG, l'initiative mondiale pour l'éducation *Education First* (GEFI), etc., avec un objectif de concentrer les efforts autour de la défense d'une éducation de qualité pour tous. Si ces intentions sont des plus nobles, et si personne ne remet en cause l'importance d'une éducation de qualité, il faut reconnaître que, pour plusieurs, particulièrement en enseignement supérieur – peut-être encore plus particulièrement au Québec, par les temps qui courent –, la question de la qualité en éducation, et des multiples mécanismes pour l'évaluer, la garantir, la mesurer et l'encadrer en vue d'une constante amélioration... tout cela soulève une kyrielle d'importantes questions<sup>3</sup>. Ainsi il sera important d'informer les congressistes de l'actuelle mobilisation des collèges et cégeps du Québec contre la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) ou des dangers inhérents à la renaissance du Conseil national des universités (CNU) et aux mandats qu'on lui donnera, et surtout sur qui y siègera. Les représentants de la FNEEQ se feront un devoir d'apporter les nuances nécessaires sur ces enjeux lors des plénières et des multiples ateliers.

1 Pour en savoir plus sur la **Conférence** : <http://pages.ei-ie.org/educonf/index.php/fr/>

2 <http://pages.ei-ie.org/educonf/index.php/fr/conference-3/background>.

3 Pour en savoir plus sur le sujet, lire ici la **Chronique 45** du Comité école et société de la FNEEQ sur les systèmes d'assurance qualité : [http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole\\_societe/Chroniques/Chronique-45.html](http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/Chroniques/Chronique-45.html)

La Conférence de Montréal s'ouvrira le 27 mai sur un mot de Susan Hopgood, présidente de l'IE. Suivront les principales plénières. La première: «Réaliser l'équité et l'inclusion dans les systèmes d'éducation publics», à laquelle participera d'ailleurs Mme Hopgood. La deuxième, «Politiques en matière de personnel enseignant et enseignement de haute qualité au XXI<sup>e</sup> siècle», aura lieu la même journée en après-midi.

Dans les jours suivants, les participantes et participants pourront discuter en plus petits groupes de sujets chauds touchant l'éducation, notamment : «L'excellence par l'équité», «Équité dans l'accès à l'enseignement supérieur», «Enseignement, outils pédagogiques, ressources et technologies de qualité », «Enseignement de qualité : stratégies pour recruter des enseignant(e)s de qualité et assurer la poursuite de leur carrière au sein de la profession enseignante», «Séance de formation : stratégie post-2015 pour l'éducation et avenir de l'éducation», etc. Le résumé des discussions sera ensuite ramené dans des groupes de discussions plus larges. Il est important de noter qu'il sera possible de faire des propositions...

### **S'unir pour une vision plus large et plus audacieuse de l'éducation de qualité**

Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, ouvrira la journée du 28 mai par un discours officiel suivi d'une présentation de David Atchoarena, directeur de la Division de la planification et du développement des systèmes éducatifs de l'UNESCO.

L'objectif principal de la Conférence est de créer une «plate-forme permettant aux organisations membres de l'IE et aux partenaires de l'éducation d'unir leurs forces et de se mobiliser pour défendre une vision commune de l'éducation de qualité ayant pour priorité de garantir des enseignant(e)s de qualité, des outils et des ressources pédagogiques de qualité, et des environnements scolaires offrant un cadre propice à l'enseignement et à l'apprentissage<sup>4</sup>». Plus spécifiquement, les conférenciers et

les conférencières pourront examiner les progrès accomplis dans le cadre des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire, échanger sur des stratégies en lien avec l'accroissement de l'accès à une éducation de qualité, gratuite et pour tous, dans le cadre du programme mondial pour l'éducation post-2015.

Ces multiples discussions mettront en présence et en opposition diverses visions de l'éducation. *Uni(e)s pour une éducation de qualité*, soit, mais de quelle qualité parle-t-on? Il faut, bien sûr, assurer la qualité de la formation des maîtres, des conditions d'enseignement, de l'accessibilité (géographique, financière, etc.), de l'encadrement des étudiantes et étudiants pour, entre autres, favoriser la poursuite et la réussite des études, et l'élimination des barrières basées sur le genre. Toutefois, il faut reconnaître que les conditions d'enseignement et d'apprentissage peuvent varier grandement d'un pays à l'autre selon, par exemple, l'implication de l'État dans l'éducation et les politiques favorisant une éducation de qualité. Ainsi, l'intérêt de notre participation à cette conférence de l'IE sera, au-delà de l'échange d'information, de travailler avec nos camarades enseignantes et enseignants sur des propositions concrètes faisant la promotion d'une éducation de qualité partout et pour toutes et tous. Cette vision de «la qualité» doit être plurielle et large, pour éviter de promouvoir le développement d'une éducation standardisée à l'échelle mondiale, un projet qui priverait l'éducation de sa force émancipatrice.

#### *Le Comité école et société*

On peut contacter le Comité école et société par courriel à l'adresse : [cesfnee@csn.qc.ca](mailto:cesfnee@csn.qc.ca)

6

# ASSEMBLÉE

Conseil central  
du Montréal  
métropolitain

## Assemblée générale du 7 mai 2014

Nicola Grenon, enseignant au Département d'informatique et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

En introduction, la présidente du Conseil central nous a parlé des activités ayant eu lieu le premier mai pour la fête des travailleurs et nous a rappelé que le congrès triennal de la CSN se tiendrait du 26 au 30 mai 2014 à Québec. Par ailleurs, Véronique De Sève, présentement secrétaire du CCMM, a annoncé son intention de se présenter à la troisième vice-présidence de la CSN lors dudit congrès.

### Radio-Canada

Alex Levasseur est venu nous présenter un état des lieux sur la situation de Radio-Canada, nous rappelant qu'en cinq ans, nous en sommes à la troisième compression majeure, pour un total de plus de 2000 emplois perdus. Il faut également garder à l'esprit que, dans un organisme tel que Radio-Canada, l'indexation des coûts seule, quand elle n'est pas supportée au niveau des apports budgétaires, entraîne un déficit supplémentaire de 40M\$ par année, soit 200 emplois de plus à couper par année. Un livre blanc a été préparé sur Radio-Canada, faisant le bilan de son évolution depuis 1936 ainsi qu'une analyse comparative pour cinq pays disposant de diffuseurs publics, pour conclure avec treize questions ouvrant le jeu à des consultations. Or, des consultations sont en effet nécessaires: la sortie publique des dix-sept chefs d'antennes et animateurs à Tout le Monde en Parle a généré 17 000 «amis» Facebook en trois jours seulement! Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM demande un moratoire sur les coupures, exige la tenue d'une commission parlementaire ouverte, appuie le livre blanc sur Radio-Canada et recommande à ses syndicats affiliés d'encourager la signature de la pétition en ligne à : [https://secure.avaaz.org/fr/petition/Aux\\_membres\\_du\\_Parlement\\_canadien\\_Un\\_moratoire\\_sur\\_les\\_compressions\\_et\\_une\\_commission\\_parlementaire\\_publicque/](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Aux_membres_du_Parlement_canadien_Un_moratoire_sur_les_compressions_et_une_commission_parlementaire_publicque/)

### Question de privilège: Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Monsieur Kevin Lajoie, de la Coalition des familles homoparentales et invité du comité LGBT du CCMM, est venu nous parler de la campagne «J'aime mes deux papas, J'aime mes deux mamans». Le 17 mai, ce sera la Journée internationale contre l'homophobie, mais il nous faut rester vigilants afin

que la cause soit soutenue lors de toutes les autres journées aussi. Ainsi nous pourrions voir disparaître tous les «Je ne suis pas homophobe, mais...» qui subsistent encore aujourd'hui. Au Québec, depuis 2002, l'homoparentalité est reconnue, mais il reste néanmoins du chemin à faire. À cet effet, la coalition a développé une trousse d'intervention et un programme de formation qui, depuis 2009, ont permis de former 10 000 personnes. La coalition offre également des activités sociales pour briser l'isolement ainsi que des activités pour permettre aux enfants de partager avec d'autres vivant la même situation.

### Tournée pré-congrès

Le comité exécutif de la CSN est venu rencontrer l'assemblée du CCMM afin de présenter les propositions qui seront présentées et débattues au congrès. Avant de présenter celles-ci, M. Létourneau nous a donné un aperçu de sa vision de la conjoncture actuelle. En voici les points marquants:

- Les conservateurs à Ottawa et leur impact sur notre tissu social:
  - Les coupures à la SRC et ce que cela signifie pour notre société;
  - L'abolition du crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs;
  - La «réforme» de l'assurance-emploi;
  - Les lois antisyndicales;
  - La charge générale contre toutes les forces progressistes;
  - Comment battre ce gouvernement en 2015.
- Le Forum Social des Peuples d'Ottawa.
- Au provincial, les objectifs de déficit zéro, de remboursement de la dette et de réduction des impôts.

- La perte de 160 000 emplois manufacturiers syndiqués, remplacés par des emplois de service non-syndiqués.
  - Le fait que pour avancer, nous devons maintenant nous soucier aussi des employés non-syndiqués.
- Le fait que, maintenant, un tiers des emplois au Québec est classifié comme «atypique».
- Etc.

Les propositions, dont le cahier est disponible au SPECA et à <http://info.csn.qc.ca/congres/>, vont dans le sens des thèmes suivants :

Sur le travail et l'emploi :

- Sécuriser le revenu tout au long de la vie;
- Protéger les emplois;
- Agir sur la qualité du travail;
- Écologiser les emplois;

Sur le syndicalisme et le rapport de force :

- Contrer l'offensive antiouvrière et anti-syndicale au Canada;
- Améliorer notre rapport de force en négociation;
- Moderniser les dispositions anti-briseurs de grève;
- Prendre l'offensive en syndicalisation;
- Défendre et soutenir les travailleuses et les travailleurs atypiques et précaires;
- Élargir l'adhésion à la CSN;
- Redynamiser la démocratie syndicale.



Avez-vous dit  
merci aujourd'hui ?

---



—  
Baisses  
d'inscriptions  
au collégial

# ET LES NON PERMANENTS DANS TOUT ÇA ?

Vous êtes non permanent ? Vous avez des inquiétudes ? Des questions ? Peut-être même avez-vous reçu de mauvaises nouvelles pour l'an prochain ? Nous souhaitons vous accueillir afin de vous écouter et de vous répondre au meilleur de nos connaissances, **mercredi le 4 juin prochain à 13 h 30** au local du SPECA (G-1145). Les coordonnateurs de département qui le souhaitent sont aussi les bienvenus.

Dans le bilan syndical du CRT des deux dernières années, nous avons choisi de traiter d'une tendance annoncée depuis longtemps par les démographes : la baisse généralisée des inscriptions au collégial jusqu'en 2020. C'est qu'après avoir vécu une vague d'embauche sans précédent au cours des trois dernières années, nous devons maintenant faire face à une décroissance avec tous les déchirements que cela entraînera pour plusieurs enseignants.

Les dizaines d'enseignants qui ont récemment obtenu leur permanence ont au moins des garanties salariales conventionnées. Mais pour tous les autres, les non permanents, la convention ne prévoit malheureusement rien de tel, quelle que soit leur ancienneté. Or, cela ne veut pas dire qu'il n'existe aucun mécanisme de protection de l'emploi pour les non permanents. Et, dans le contexte, il peut être difficile pour eux de prendre des décisions éclairées lorsqu'on peut s'attendre à des années de vaches maigres.

La rencontre sera l'occasion de clarifier la conjoncture actuelle et les prévisions au sujet de la population étudiante, les mécanismes de protection de l'emploi (incluant les charges à la formation continue et les listes d'ancienneté), la place de la précarité dans les négociations à venir, etc.

Au plaisir de vous voir le **4 juin** !

**Alain Long**, pour votre exécutif


9

CA

**Le compte-rendu  
de la 366<sup>e</sup> séance du  
Conseil d'administration  
du Collège  
est maintenant  
disponible sur le  
site du SPECA.**

Préparé par  
Philippe Labarre

**366<sup>e</sup>**

A vertical photograph of a beach. The top portion shows dark, wet sand with some small pebbles. Below the sand is a shallow, rippling pool of water that reflects light, creating a shimmering effect. The water is clear, revealing the sandy bottom.

Voilà enfin les  
derniers moments  
de la session.

Les vacances  
approchent.

L'exécutif du SPECA  
vous souhaite à tous  
et à toutes un été  
formidable!